

B **RIGANDS** *de grands chemins dans les Basses-Alpes de l'an 8 à l'an 13*

J U G G E M E N T S
R E N D U S P A R
LE TRIBUNAL SPÉCIAL
DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES,

EXTRAIT des Registres du Tribunal Spécial, du Département des Basses-Alpes.

Votre série, mardi 7 avril 2020

Deuxième semaine. Acte II :
Manières de brigand (Directoire et Consulat)

Deuxième épisode



■ Les bandes de brigands des Basses-Alpes
et du Var : les bandes varoises



Depuis l'an 8 au moins, les bandes du Var sévissent dans les Basses-Alpes et accueillent en leur sein des brigands bas-alpins. Un repentin varois, le brigand Jean-Pierre Pons dit Turriès, déclare au juge que, vers mai-juin 1799, « les fuyards d'Oraison se lièrent avec nous ». « C'est leur connaissance, précise-t-il, qui les attira dans le département des Basses-Alpes qui étaient venus chercher asile dans les Basses-Alpes et n'y avait fait aucun mal ». Ces bandes sont en effet très perméables. Fermier à Brunet durant les années 7 et 8, Joseph Reyne identifie dans une bande bas-alpine Baret, un brigand de Ginasservis agissant avec un petit groupe de cinq brigands armés de carabines et de stylets Il fut forcé par eux de leur donner de quoi manger.

Le 27 messidor an 8 (16 juillet 1800), le commissaire du gouvernement auprès du tribunal criminel du Var sollicite son collègue des Basses-Alpes. En effet, le tribunal criminel de Draguignan doit juger de crimes commis à Pourrières. Or, si sa liste de prévenus compte 21 noms, un seul est alors en détention – six se sont déjà évadés des prisons. Quelques-uns ne seraient-ils pas entre les mains de la justice à Digne ? C'est le sens de son courrier :

Comme il en est sans doute de ceux-ci qui ont fait partie des rassemblements et se sont livrés au crime dans différents départements, qu'il peut y en avoir qui aient été arrêtés, et même jugés, à Digne, j'aurais besoin d'en être instruit. Je vous adresse en conséquence une liste de tous ceux qui ont été mis en accusation ici.

Les bandes du Var sèment en effet la désolation dans leur département. Le préfet de ce département rend compte à son ministre de la Police générale, Joseph Fouché, de leurs méfaits durant les neuf premiers mois de l'an 10 et il constate que celles-ci sont alors en pleine recomposition. En frimaire an 10 (novembre 1801), trois bergers descendant de la montagne avec leur troupeau sont dévalisés par une « bande composée à ce qu'on présume des débris de celles de Pourrières, d'Auriol, de Trest et de Puyloubier ». Le préfet évoque aussi d'autres bandes puissantes, telles que les deux bandes de Rians et de Gonfaron, renforcées par des brigands des Bouches-du-Rhône. à son ministre, en date du 1^{er} messidor an 10 (20 juin 1802), le commissaire du gouvernement dans les Basses-Alpes, Arnaud, rapporte que :

Malgré l'active surveillance que l'adjutant-général Pascalis, commandant la subdivision des Basses-Alpes, et les chefs de la Gendarmerie nationale exercent sur les frontières de ce département avec ceux du Var et des Bouches-du-Rhône, une bande de brigands de ces deux départements s'est introduite le 4 et le 25 prairial dernier [24 mai et 14 juin 1802] et a arrêté à chacune de ces deux époques nombre de voyageurs sur les grands chemins dans les communes de Saint-Martin-de-Brômes et de Gréoux, arrondissement de Digne ; la troupe de ligne, la gendarmerie et la garde nationale se sont mises à leur poursuite sans pouvoir les atteindre ; ils ont repassé dans le département du Var et dans celui des Bouches-du-Rhône.

Jouer avec les frontières départementales est un moyen d'échapper à ses poursuivants. Mais le fonctionnaire bas-alpin s'étonne :

Il paraît extraordinaire qu'on ne parvienne pas à la détruire dans le département du Var surtout, où ces hommes sont habituellement réunis dans les campagnes et sur les routes. Ils ont avec eux trois chiens qui devraient servir à les reconnaître, l'un de ces chiens est de couleur rougeâtre, le second est blanc et noir, le 3^e est tout blanc.

« Surpris les armes à la main dans un attroupement de six hommes dans une maison de campagne d'Esparron-de-Verdon », Pons est un représentant de la grande bande de Pourrières du Var. Il raconte à ces interlocuteurs les expéditions lancées par son groupe dans les Basses-Alpes. à Gréoux au début de frimaire an 9 (novembre 1800), sa bande assiège le château durant des heures, en brûle la porte avant de le piller et de balancer les meubles par les fenêtres. Quelques jours plus tard, le 4 frimaire (25 novembre 1800), sur le chemin conduisant à Allemagne, cette bande dévalise plus de quarante personnes – une illustration de l'expression « la bourse ou la vie » – qui revenaient de la foire de la Sainte-Catherine de Valensole.

Et Pons n'oublie pas de citer les brigands bas-alpins de ses connaissances, tels que Joseph, dit le Petit Conscrit, ou un certain Reymond, âgé de 26 ans, qu'il croit être de Sisteron ou d'Oraison. Reymond – prénommé Joseph – est en effet d'Oraison : c'est le fils de Pancrace, dit l'Abbé. Pancrace avait été l'un des témoins, le 2 ventôse an 5 (20 février 1797), du mariage d'Elzéar Garcin, l'un des pires brigands qu'ont porté les Basses-Alpes.

1^{er} mesidor
an 10.

Observations

Malgré l'active surveillance que l'ait commandant Pavalis, Com^{te} de subdivision des baptes alpes, et des chefs de la gend^{ie} nationale. exercent sur les frontières de ce département avec ceux du var et des bouches du rhone, une bande de brigands de ces deux départements s'est introduite le 4 et le 25 prairial derniers et a arrêté à chacune de ces deux époques nombre de voyageurs sur les grands Chemins dans les communes de St Martin de Bromes et de Gréoux arrond^{ie} de Digne, la troupe de ligne, la gendarmerie et la garde nationale se sont mis à leur poursuite sans pouvoir les atteindre, ils ont repris de fuite dans le département du var et dans celui des bouches du rhone par les en traversant les territoires des communes de St Paul de Vinon, St Paul et Ginesprevi, il est à craindre que cette bande ne fasse de nouvelles incursions dans ce département, il parait extraordinaire qu'on ne parvienne pas à la détruire dans le département du var surtout, où ces hommes sont habituellement réunis dans les campagnes

Observations du commissaire du gouvernement Arnaud, 1^{er} messidor an 10 ►
(20 juin 1802)

et fur des routes, ils ont avec eux trois chiens qui devoient
~~en~~ servir à les reconnoître, l'un de ces chiens est de couleur
rougeâtre, le second est blanc et noir, le 3^e est tout blanc.
il seroit utile deveiller la pelle des autorités constituées
des bouches du rhone et surtout celles du var.

quelques vols ~~sont~~ ^{par les routes} ont été commis dans les environs de
focalquier et furent au commencement de ce mois dernier,
Les recherches du magistrat de furet^{is} par l'arrond^{is} de furet^{is}
ont donné lieu à l'arrestation de trois prévenus de
Ces vols (voy. l'art. 10 de ce tableau) je presume qu'ils
seront convaincus.



► Demain : Les usages de la violence

▲ Cliquer sur demain pour un accès direct